



DÉPARTEMENT DU LOIRET

MAIRIE de SAINT-JEAN-LE BLANC

B.P. 07

45655 SAINT-JEAN-LE-BLANC CEDEX

Conseil Municipal du 31.052016

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le lundi trente et un mai 2016, à vingt heures, sous la Présidence de Christian BOIS, Maire, sur sa convocation en date du 24 mai 2016.

PRÉSENTS : M. Christian BOIS, Maire, M. Joël CORJON, M. Jean-Noël MILOR, Mme Cécile HOUIS, Mme Paulette MARSY, Adjoint, Mme Marie-Agnès BONNAIRE, Mme Elisabeth MALNOU, M. Dominique GIRAUDON, M. Thierry MACHEBOEUF, M. Philippe BAUBAULT, Philippe, M. Frédéric CHARMOY, Mme Evelyne BERTHON, M. Nicolas FOUQUET-LAPAR, Mme Céline MAZE-ALIBERT, M. Olivier SILBERBERG, Mme Stéphanie BONA, Mme Françoise GRIVOTET, M. Laurent ASSELOOS, Mme Marie-France DELCROS, Mme Dominique LHOMME, M. Pascal LANSON, Conseillers Municipaux.

SECRÉTAIRE : Mme BONA

ABSENTS EXCUSES :

Mme Murielle CHEVRIER	donne pouvoir à	Mme BONA
Mme Catherine PEYROUX	donne pouvoir à	M. CORJON
Mme Chantal ARCHAMBAULT	donne pouvoir à	M. GIRAUDET
M. Nicolas BOURGOGNE	donne pouvoir à	M. BAUBAULT
Mme Nadine HEBEL	donne pouvoir à	Mme MAZE-ALIBERT
M. Thierry CHARPENTIER	donne pouvoir à	M. ASSELOOS
M. Alexandre LANSON	donne pouvoir à	Mme GRIVOTET

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur BOIS indique que la Commune vit actuellement un évènement climatique exceptionnel qui a engendré de nombreux dysfonctionnements dans les réseaux d'assainissement sur le territoire. Dès ce matin une cellule de crise a été mise en place et la réserve communale de sauvegarde a été mobilisée.

Face aux inondations, un grand nombre de demandes de personnes en difficulté ont été enregistrées et des aides aux personnes ont été apportées.

Monsieur BOIS remercie l'ensemble des agents de la police municipale pour leur mobilisation, ainsi que les membres de la réserve communale de sauvegarde pour leur implication. Il remercie également l'ensemble du personnel (administratif, technique et espaces verts).

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 25 AVRIL 2016

Aucune autre remarque n'étant formulée, le registre est signé par les personnes présentes à la réunion concernée.

DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil Municipal est informé des décisions prises depuis la dernière réunion du conseil municipal concernant :

1- Marchés Publics :

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Objet de la décision, Montant
2016/FIN/006	Décision du maire relative à la réalisation d'un diagnostic fiscal et d'un rapport de préconisation	FININDEV	Rédaction et présentation d'un diagnostic fiscal et d'un rapport de préconisation 4 800 € TTC

Madame GRIVOTET demande en quoi va consister ce diagnostic fiscal et ce rapport de présentation.

Monsieur BOIS énumère les quatre missions d'un futur observatoire fiscal :

- La mission d'information : elle consiste à répondre aux demandes d'information des responsables politiques et administratifs sur les composantes de la fiscalité de leur collectivité et à renseigner les administrés sur les éléments constitutifs de leur imposition.
- La mission d'analyse : elle permet d'établir un état des lieux exhaustif, statique et dynamique, de la matière imposable sous forme d'indicateurs et de tableaux de bord.
- La mission de simulation : elle permet de prévoir les évolutions de la matière imposable.
- La mission d'optimisation des bases d'imposition : elle a pour but de rétablir l'équité des administrés devant l'impôt. Elle vise à rechercher les anomalies de taxation.

Monsieur Pascal LANSON demande si ce document va être présenté. Monsieur BOIS lui répond qu'il sera présenté dès qu'il sera terminé.

COMMISSION URBANISME DU 21 AVRIL 2016

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 18 mai 2016)

M. CORJON présente le compte rendu de la Commission dont l'ordre du jour était la révision du Plan Local d'urbanisme : zonage, règlement et orientations d'aménagement et de programmation.

1 – RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS DU ZONAGE

- **Principaux changements sur la commune :**
 - Suite à la modification du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), deux secteurs constructibles à vocation d'activités ont été reclassés en zone Agricole (secteurs qui se trouvent vers BRODELEC)
 - En limite de la commune de Saint-Denis-en-Val (rue Haute), deux principaux secteurs ont été ouverts à l'urbanisation au regard des possibilités offertes par le PPRI.

- Une servitude d'attente (d'une durée de 5 ans) est créée sur le secteur à enjeux de l'ancien Collège Etienne Dolet pour différer son urbanisation

2 – SYNTHÈSE DES NOUVELLES ZONES

Monsieur CORJON souligne qu'en zone agricole se trouve la Ferme de la Malépinère sur la Route de Saint Cyr. C'est un bâti qui est à l'abandon. Une entreprise envisage de s'y implanter avec à la clé la création d'une quinzaine d'emplois. Les propriétaires sont d'accord pour vendre. Pour que cette entreprise puisse faire une activité autre qu'agricole il doit y avoir obligatoirement une annexe au PLU. La chambre d'agriculture devra valider cette modification. Monsieur CORJON explique que le processus est assez long car le projet doit être détaillé mais que normalement le dossier devrait passer sans problème, étant donné qu'il a été vu en amont avec la chambre d'agriculture et la DDT.

Par ailleurs, dans la zone UI notamment pour le site MONNIER, il a été ajoutée la destination commerciale afin de pouvoir accueillir tous types d'entreprises. Il s'agit d'un site important (57 000 m²).

3 – LES GRANDS PRINCIPES DU RÈGLEMENT

Concernant le règlement, les membres de la commission ont décidé à l'unanimité de prévoir en zone U et AU, au minimum 20% de logements locatifs conventionnés en cas de réalisation d'un programme de logements visant à la réalisation de 6 logements ou plus (au lieu de 10). C'est un signe fort qu'on envoie à la Préfecture sur la volonté de la commune de faire des logements sociaux sur la Commune.

4 – LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (AOP)

Le PLU de Saint-Jean-le-Blanc comporte des OAP « sectorielles » : La Cossonnière, Rosette et la Cerisaille.

Monsieur CORJON souligne que la révision du PLU va pouvoir permettre de lever l'emplacement réservé de La Cossonnière bis et permettre aux propriétaires concernés de pouvoir enfin disposer de leur bien en pleine propriété. Cela fait 40 ans que les parcelles sont figées par l'Agglo pour un projet qui, au final, ne se fera pas.

Ainsi en rendant urbanisable ce grand secteur qui s'étale de l'avenue Galloux à la rue des Anguignis le code de l'urbanisme nous impose d'annexer à notre PLU une orientation d'aménagement et de programmation. C'est pour cette raison qu'une OAP sectorielle a été présentée lors de la réunion publique du 3 mai sur la révision du PLU. Cette OAP sectorielle est un schéma d'aménagement comportant les principales caractéristiques des voiries et des espaces publics.

Monsieur CORJON souligne que sur cette OAP la Commune aurait pu imposer des styles d'habitat mais elle ne le fera pas.

Il réaffirme que la Commune de Saint-Jean-le-Blanc n'achètera aucune des parcelles concernées et que les propriétaires seront libres de construire ou pas.

Par ailleurs, concernant les hauteurs maximales envisagées sur ce secteur, il indique qu'elles sont les mêmes que dans les secteurs avoisinants, c'est à dire 9,50 m.

Depuis la réunion publique du 3 mai, Monsieur CORJON et Monsieur BOIS ont reçu une vingtaine de personnes concernées par le sujet et qui sont reparties rassurées. Effectivement des tracts anonymes ont été distribués dans les boîtes à lettres comprenant des informations mensongères (achat de terrains par la Commune, construction d'immeubles de 15 mètres de hautetc).

Monsieur CORJON estime qu'il est important de rassurer les gens et il demande à chaque élu responsable d'inviter les gens inquiets à prendre rendez-vous avec lui ; il pourra les recevoir lors de sa permanence du vendredi.

Il indique que sur l'OAP du secteur de la Cossonnière il y aura des modifications par rapport à ce qui a été dit en réunion publique et suite à ces rendez-vous.

-----Fin du compte rendu-----

Madame GRIVOTET indique que la réunion était très intéressante malgré le contenu un peu trop technique. L'intervenante était très professionnelle mais elle était un peu trop sèche avec les gens.

Elle souhaiterait savoir quelle est la proportion de terrains appartenant à l'Agglo sur la Cossonnière bis.

Monsieur CORJON répond que les terrains qui appartiennent à l'Agglo sont les suivants :

- terrains sur lesquels il y a la piste cyclable entre la rue des Grisets et la rue des Varennes
- rue des Balles où il y a le point d'apport volontaire (parking) et le terrain d'en face (détruit)

Ces terrains n'ont pas été rétrocédés à la Commune et appartiennent toujours à l'Agglo.

Madame GRIVOTET souhaiterait savoir si l'ensemble des terrains qui sont visés par le plan d'aménagement appartiennent à des particuliers et combien cela représente de propriétaires. Monsieur CORJON lui répond qu'il y a environ 30-35 propriétaires ; ceux-ci feront ce qu'ils veulent de leur terrain. Concernant la Cossonnière bis, Madame GRIVOTET, indique que le code de l'urbanisme prévoyait d'annexer un projet d'aménagement. Elle rappelle qu'en commission d'urbanisme un projet de plan d'aménagement avec des petits pavillons et petits immeubles avait été présenté et elle aimerait avoir plus de précisions sur ce projet.

Monsieur CORJON lui répond qu'il n'y a pas eu de plan présenté en commission urbanisme et qu'il s'agissait un document de travail purement interne, qui n'a pas de vocation à être diffusé. Ce document a permis au cabinet d'études de faire une projection du nombre de logements réalisables par rapport aux surfaces disponibles, afin de pouvoir estimer la population d'ici 2025-2030.

Monsieur CORJON rappelle qu'on n'imposera pas de collectifs. Les propriétaires feront ce qu'ils veulent de leur terrain.

Madame GRIVOTET demande si le vote du PLU aura lieu au mois de juillet.

Monsieur CORJON indique qu'au conseil du 25 juillet on arrêtera le projet de PLU et ensuite il sera soumis pour validation aux services de l'Etat, aux différentes collectivités (l'Agglo, la Région, le Département, la chambre d'Agriculture,...). Ces personnes publiques associées vont pouvoir étudier les documents pendant environ 3 mois. Puis, un commissaire enquêteur sera alors désigné auprès du Tribunal et chaque personne pourra venir faire ses observations et remarques auprès de celui-ci en novembre-décembre. Suite aux diverses observations, celui-ci fera un rapport.

Si ce rapport émet un avis favorable, le PLU sera approuvé au conseil municipal de janvier 2017.

Monsieur CORJON rappelle qu'au mois de mars 2017 on passera en PLUI et donc il faut que notre PLU soit approuvé avant cette date.

COMMISSION DES TRAVAUX DU 11 MAI 2016

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 23 mai 2016)

Mme GIRAUDET présente le compte rendu de la Commission dont l'ordre du jour était le suivant :

- présentation des travaux en cours
- présentation des consultations en cours
- affaires diverses

- 1 – rue des Anguignis : les travaux sont terminés et la réception aura lieu fin juin
- 2 – parc de Loire : projet d'Agglo qui est en sommeil du fait des restrictions budgétaires
- 3 – Sentier des Tourelles : aménagements faits par l'Agglo de l'Île Charlemagne jusqu'au pont de l'Europe
- 4 – couverture de Montission (début juillet) : projet très important qui va durer à peu près 2 mois.

Madame GRIVOTET souhaiterait savoir où en sont les travaux de requalification de Montission car ces projets avaient déjà été évoqués en groupe de travail en janvier 2015.

Monsieur GIRAUDET indique que les travaux ont pris du retard à cause de problèmes dus au désamiantage de la couverture.

- 5- travaux d'accessibilité : Gymnase rue Creuse, Gymnase Raymond Travers, Gymnase de l'Armandière, Stade, Dojo
- 6 – aménagement d'espaces verts : Place de l'Église, entrée du site rue Creuse, parking rue Adèle-Lanson Chenault
- 7 – travaux réalisés en régie : rembarde Ecole Maurice Genevoix, rembarde Gymnase rue Creuse, escalier de secours mairie, local technique Arboretum, aménagement du parking de l'Île de Corse, installation d'un sanitaire,

Concernant l'arboretum, Madame GRIVOTET souhaiterait savoir s'il est actuellement ouvert au public. Monsieur GIRAUDET répond que pour l'instant non car il faut protéger les arbres qui sont en pleine croissance ; il faudra attendre encore un an ou deux.

- 8 – travaux supplémentaires demandés demandant une décision modificative :
 - ⇒ Crocettes : la venue de spécialistes en ophtalmologie nécessite quelques réaménagements intérieurs (cloisons, sanitaire, tisanerie, local technique) pour un montant de 29 000 €
 - ⇒ Aménagement Chérel : réalisation d'un crépi sur l'ensemble du pignon pour un montant de 9 000€
 - ⇒ Marché de l'Île de Corse : réalisation d'une clôture sur le fond de la parcelle pour un montant de 18 000 €
 - ⇒ Bibliothèque : un rafraîchissement des locaux (murs, sol, plafonds, électricité) est proposé durant la période estivale pour un montant de 15 000 €
 - ⇒ Maison de la petite enfance/RAM : une salle de rencontre sera affectée à ce dispositif ; il y a nécessité d'y effectuer quelques travaux (murs, plafonds, électricité) afin d'accueillir au mieux ces familles pour un montant de 5 000 €

Concernant le cabinet médical, Madame GRIVOTET demande si la venue du praticien est vraiment actée. Monsieur BOIS lui répond qu'effectivement un ophtalmologue et un orthoptiste viendront s'installer dès le mois d'octobre.

Elle remarque que les modifications qui vont être à nouveau faites afin d'adapter le cabinet à l'activité du futur praticien aurait dû être faites avant. Il était évident que commencer des travaux sans demander l'avis du praticien allait engendrer des coûts supplémentaires. Le coût total pour ce cabinet atteint les 500 000 €. Elle déplore qu'autant d'argent ait été dépensé inutilement.

Concernant la réfection de la salle à la petite enfance destinée au RAM, Madame GRIVOTET souligne que le RAM a avant tout besoin d'une salle destinée aux enfants. Pour l'accueil des familles il faut effectivement un bureau mais le but du RAM est d'éviter l'isolement des assistantes maternelles et elles ont besoin d'une salle sécurisée pour se réunir avec les enfants. La bibliothèque les reçoit mais ce n'est pas vraiment adapté aux enfants. Monsieur BOIS pense que cette solution est bonne car au début personne ne voulait y aller mais maintenant cette solution emporte un vif succès.

Madame HOUIS explique qu'il y a deux bibliothécaires qui se répartissent les enfants. Les groupes sont répartis entre elles deux : un groupe est à l'étage pendant que l'autre groupe est en bas.

Le nombre d'enfants est limité à 20 et l'inscription à l'avance est obligatoire.

Madame HOUIS souligne que le bureau est obligatoire pour faire fonctionner le RAM car des permanences doivent être mises en place pour les parents et les assistantes maternelles. Elle informe qu'à compter de septembre l'accueil des enfants ne se fera plus seulement à la Bibliothèque ; on continue à travailler sur ce projet en partenariat avec la CAF.

Monsieur BOIS exprime sa satisfaction quant à la venue des deux praticiens dans les locaux des Crocettes et il précise que dans les montants cités était également inclus l'aménagement des bureaux pour Alzheimer.

Madame LHOMME demande quels travaux seront effectués dans la salle à destination du RAM. Madame HOUIS répond qu'il s'agit de travaux de peinture. Elle précise que la CAF apportera des subventions.

Madame LHOMME demande quel est le montant du loyer pour les locataires du haut et du bas.

Monsieur BOIS répond que le loyer sera de 900 € pour les deux praticiens et 700 € pour l'appartement à l'étage.

Monsieur CORJON rappelle que certaines communes ne font pas payer de loyer pour attirer des praticiens même en faisant des investissements importants.

Madame LHOMME estime qu'il ne doit pas y avoir beaucoup de communes qui peuvent dépenser 500 000 € sans demander de loyer.

Madame GRIVOTET pense qu'il n'y aura pas de retour sur investissement.

Monsieur CORJON répond que la Commune n'est pas là, sur ce type d'opération, pour obtenir un retour sur investissement.

-----Fin du compte rendu-----

COMMISSION DES FINANCES DU 17 MAI

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 18 avril 2016)

Monsieur MILOR présente le compte rendu dont l'ordre du jour était le suivant :

Ordre du jour :

- Budget communal : examen du compte administratif exercice 2015.
- Budget communal : affectation définitive du résultat de fonctionnement de clôture 2015
- Budget du service de l'eau : examen du compte administratif exercice 2015.
- Budget du service de l'eau : affectation définitive du résultat de fonctionnement de clôture 2015
- DM n°1 :
La section de fonctionnement s'équilibre pour cette DM n° 1 à 0 € (+ 20 000 € chapitre 011 « charges à caractère général », - 20 000 € chapitre 022 « dépenses imprévues »).
La section d'investissement s'équilibre à + 0 € (+ 102 000 € chapitre 21 « immobilisations corporelles », + 27 000 € chapitre « immobilisations en cours », - 129 000 € chapitre 020 « dépenses imprévues »).
- Questions diverses :
Monsieur MILOR fait une déclaration relative à l'expression politique du groupe Dynamisme et Solidarité dans le n° 57 du Saint Jean le Blanc Infos, concernant le budget 2016-Carburants : 26 991 € :

« Sur la base du montant budgété en 2016 sur le poste « Carburants », le Groupe Dynamisme et Solidarité se livre à un calcul des plus approximatifs, pour trouver une distance journalière parcourue de **1217 km** (et **~440000 km/an**) par l'ensemble des véhicules Mairie. En effet, Mme LHOMME, qui représente ce Groupe, ne prend en compte que le carburant gasoil, alors qu'il y a aussi des véhicules à essence, ne considère qu'une consommation sur route (qui ne peut aucunement s'appliquer à la circulation urbaine, d'autant plus avec de gros véhicules, camions, tracteurs, avec remorques,...). En outre, il faut considérer l'ensemble du parc, qui se compose de 36 véhicules diesel ou à essence (dont 7 de type tracteurs, tractopelle, camions), auxquels, pour mémoire, s'ajoutent 1 véhicule électrique, 2 véhicules à gaz, ainsi que 11 remorques et assimilés.

Le vrai kilométrage réalisé est de l'ordre de **840 km/jour** (soit, pour 240 jours, **~202000 km/an**), pour **36 véhicules potentiels**.

Enfin, sur la base de ce calcul erroné, Mme LHOMME livre des conclusions pour le moins hasardeuses, et qui débouchent sur des insinuations concernant :

- la qualité et la sincérité du budget
- voire, la probité, l'honnêteté des agents utilisateurs de ces véhicules.

Dans les 2 cas, ces insinuations sont inacceptables. S'exprimer politiquement dans le SJLB- Infos, ce n'est pas anodin : cela implique pour le moins du sérieux dans l'analyse et les conclusions, ce qui n'a pas été du tout le cas dans le dernier n°, de la part de Mme LHOMME.

Notas sur le poste comptable « Carburants » :

Réalisé 2014 : 30891,97 €

Budget 2015 : 31031,00 €

Réalisé 2015 : 26221,24 €

Budget 2016 : 26991,00 €.

Précisions par rapport à l'Expression politique du Groupe Dynamisme et Solidarité dans le n° 57 de SJLB-Infos, concernant le Budget 2016 de Télécommunications : 40800 €.

Ce budget doit être comparé aux réalisés 2013 (58305,20 €) et 2014 (39802,96 €). En fait Mme LHOMME évoque un problème de « contrat mal calibré » pour le Budget 2016 : en fait, ce problème est survenu sur l'exercice 2014 et a été réglé depuis 2 ans, comme le prouvent les chiffres précédents. Mme LHOMME aurait donc intérêt à analyser plus sérieusement ces sujets avant d'affirmer...des contre-vérités ! »

-----Fin du compte rendu-----

Madame LHOMME indique qu'elle pose juste des questions et ne fait aucune conclusion de quel type que ce soit.

Monsieur MILOR souligne qu'elle tire des conclusions sans avoir d'éléments.

Concernant les frais de télécommunication Monsieur LANSON souligne qu'il est indiqué qu'il y avait des anomalies sur les années d'avant mais il faut prendre en compte le contrat de 2016 ; on n'a plus à prendre en compte les autres années, il faut simplement renégocier des améliorations sur le nouveau contrat.

Monsieur MILOR indique qu'il y a eu un mauvais calibrage du contrat en 2014 qui a fait augmenter les frais de 58 000 € sous l'égide de Madame GRIVOTET.

Madame GRIVOTET n'est pas d'accord et rétorque qu'effectivement il y a eu de grosses aberrations au niveau du contrat mais malheureusement elle n'a pas été invitée aux réunions avec l'Agglo lors de la mutualisation. Elle dénonce également un manque de surveillance au niveau des forfaits.

COMPTE DE GESTION 2015 CONCERNANT LA COMMUNE

Monsieur MILOR propose d'approuver le compte de gestion 2015 du Trésorier de la Commune, Monsieur DEMARTY. Ce compte de gestion fait état de résultats concordants avec ceux de la comptabilité 2015 de la Commune. La délibération suivante est alors adoptée :

DELIBERATION n°2016-05-043

Rapporteur : Monsieur MILOR

COMPTE DE GESTION 2015 CONCERNANT LA COMMUNE – APPROBATION

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

APRES s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal : Monsieur Georges DEMARTY accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRES s'être assuré que Monsieur DEMARTY, Receveur municipal a repris dans ses écriture le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que Monsieur DEMARTY, Receveur municipal, s'est correctement acquitté de sa gestion,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur municipal désigné ci-dessus, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ET APPROUVE LEDIT COMPTE DE GESTION.

RESULTATS DU VOTE :

* Nombre de membres en exercice	=	29
* Nombre de membres présents	=	22
* Nombre de suffrages exprimés	=	29 (7 procurations)
* POUR	=	27
* CONTRE	=	0
* Abstentions	=	2

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE

Monsieur MILOR présente ensuite le compte administratif 2015 de la Commune. Le dossier complet a été adressé aux membres du Conseil Municipal. Il apporte tous les commentaires nécessaires au vu des documents projetés.

I- LES RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement réalisées en 2015 avant résultat reporté (002)	8 737 301,13
Dépenses de fonctionnement réalisées en 2015	8 193 896,61
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 (excédent)	543 404,52
Excédent de fonctionnement reporté à la clôture de 2014 (002)	2 267 060,70
Résultat global de fonctionnement à la clôture de 2015	2 810 465,22

INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement réalisées en 2015	3 657 745,95
<i>dont résultat de fonctionnement affecté à l'investissement (compte 1068)</i>	<i>856 688,41</i>
<i>dont recettes de l'exercice</i>	<i>2 801 057,54</i>
Dépenses d'investissement réalisées en 2015	3 344 973,97
Résultat d'investissement de l'exercice 2015 (excédent)	312 771,98
Excédent d'investissement reporté à la clôture de 2014	65 131,90
Résultat global d'investissement à la clôture de 2015	377 903,88

RESULTAT FINAL DE CLOTURE 2015 (fonctionnement + investissement)	3 188 369,10
---	---------------------

REPORTS (RESTES A REALISER) - RECETTES	62 041,00
REPORTS (RESTES A REALISER) - DEPENSES	1 098 136,89
Déficit sur report	-1 036 095,89

RESULTAT FINAL NET	2 152 273,21
---------------------------	---------------------

2- SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES

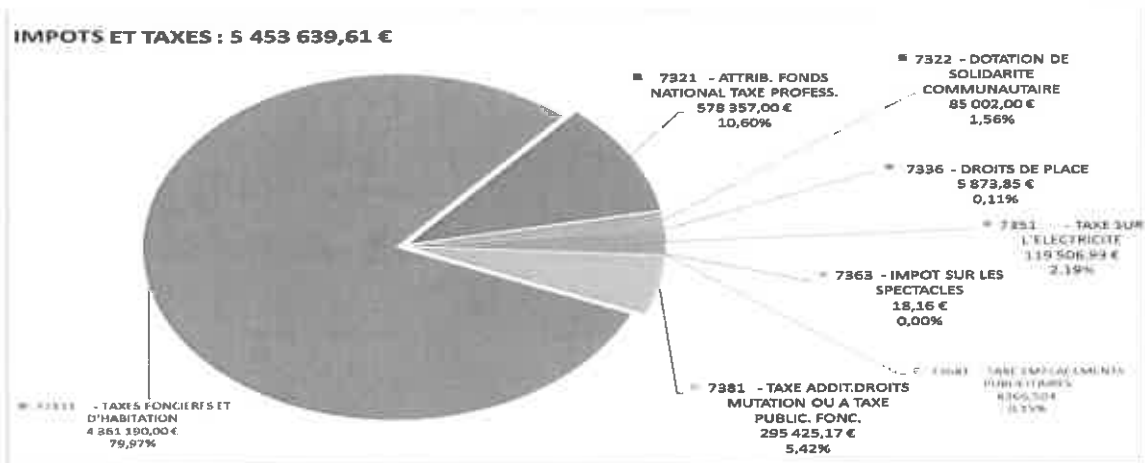
Total des recettes de fonctionnement = **11 004 361,83 €**

Recettes réelles de fonctionnement = **8 684 511,95 €**

Chapitre	Nature	Budgété 2014	Réalisé 2014	% de réalisation	Budgété 2015	Réalisé 2015	% de réalisation	Différence entre 2015/2014 sur la réalisé	Variation 2015/2014
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	52 060,00	57 850,81	111,12%	46 083,00	110 283,85	239,32%	52 433,04	90,63%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	698 400,00	726 402,06	104,01%	751 600,00	805 871,79	107,22%	79 469,73	10,94%
73	IMPOTS ET TAXES	5 126 139,00	5 260 180,15	102,61%	6 341 694,00	5 453 639,61	102,10%	193 459,46	3,68%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 974 767,00	2 065 181,96	104,07%	1 640 404,00	1 930 056,18	117,66%	-125 105,78	-8,08%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	186 692,00	197 923,93	106,59%	189 440,00	207 553,18	109,56%	9 629,25	4,87%
76	PRODUITS FINANCIERS	1 170,00	1 732,48	148,08%	1 400,00	-389,25	-27,80%	-2 121,73	-122,47%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 100,00	49 291,89	258,07%	11 100,00	177 496,59	1599,07%	128 204,70	260,09%
TOTAL		8 057 316,00	8 348 543,28	103,61%	7 981 621,00	8 684 511,95	108,81%	336 968,67	4,02%

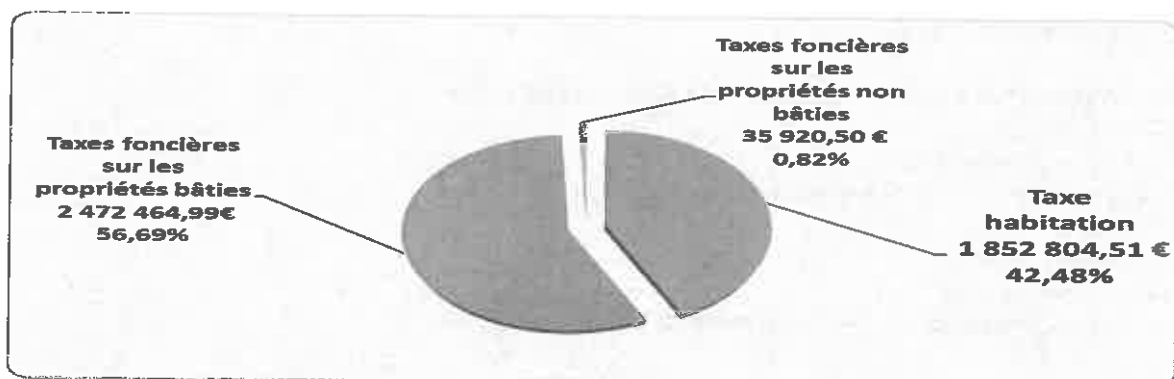
STRUCTURE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Nature	Réalisé 2015	Part dans le budget
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	110 283,85	1,27%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	805 871,79	9,28%
73	IMPOTS ET TAXES	5 453 639,61	62,80%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 930 056,18	22,22%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	207 553,18	2,39%
76	PRODUITS FINANCIERS	-389,25	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	177 496,59	2,04%
TOTAL		8 684 511,95	100,00%



Compte 73111- Contributions directes
4 361 190 € soit 50,22 % des recettes réelles de fonctionnement

Répartitions :



Dotations, subventions et participations

Diminution de la DGF, principal concours financier de l'Etat.

Elle est composée :

- de la dotation forfaitaire (1 100 249 €)
- de la dotation de solidarité rurale (86 152 €)
- de la dotation nationale de péréquation (99 690 €)

3- SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Total des dépenses de fonctionnement = **8 193 896,61 €**

Dépenses réelles de fonctionnement = **7 501 332,59 €**

Chapitre	Nature	budgeté 2014	réalisé 2014	% réalisation	budgeté 2015	Réalisé 2015	% réalisation	Variation 2015/2014
Total : 011	Charges à caractère général	2 942 358,00	2 682 724,02	91,18%	2 852 208,00	2 694 602,72	94,47%	0,44%
Total : 012	Charges de personnel	4 196 824,00	4 043 476,12	96,35%	4 333 980,00	4 216 092,11	97,28%	4,27%
Total : 014	Atténuations de charges	28 863,00	28 863,00	100,00%	40 566,00	40 566,00	100,00%	40,55%
Total : 65	Autres charges de gestion courante	599 234,00	528 327,22	88,17%	547 283,00	545 277,59	99,63%	3,21%
TOTAL GESTION DES SERVICES		7 767 279,00	7 283 390,36	93,77%	7 774 037,00	7 496 538,42	96,43%	2,93%
Total : 66	Charges financières	10 736,00	3 263,07	30,39%	10 500,00	-257,82	-2,46%	-107,90%
Total : 67	Charges exceptionnelles	44 750,00	1 166,39	2,61%	247 406,00	5 051,99	2,04%	333,13%
Total : 022	Dépenses imprévues	186 269,84	-	0,00%	505 565,89	0,00	0,00%	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		8 009 634,84	7 287 819,82	90,99%	8 537 508,89	7 501 332,59	87,86%	2,93%
Hors dépenses imprévues		7 822 765,00	7 287 819,82	93,16%	8 031 943,00	7 501 332,59	93,39%	2,93%

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Elles s'élèvent à 2 694 602 € soit une augmentation de 0,44 % par rapport à 2014.

Principaux postes de dépenses :

Nature	Total budgété 2015 (€)	Total réalisé 2015 (€)	Evol 2015/2014 (€)	Evol 2015/2014 (%)
Achats de prestations de services (6042)	419 577	420 628	10 448	2,55%
Entretien sur voies et réseaux (61523)	364 000	313 494	-41 717	-11,74%
Electricité (60612)	248 866	251 844	12 696	5,31%
Maintenance (6156)	258 730	229 391	7 791	3,52%
Combustibles (60621)	189 000	171 783	-1 119	-0,65%
Autres matières et fournitures (6068)	176 600	161 647	-22 017	-11,99%
Entretien sur bâtiments (61522)	160 000	128 459	24 575	23,66%
Contrats de prestations de services (611)	112 180	116 041	3 075	2,72%

Chapitre 012 – Charges de personnel

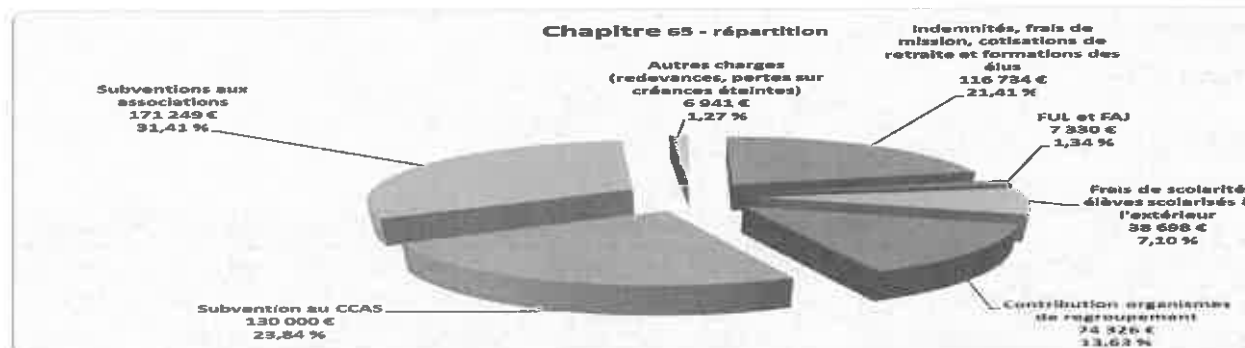
Elles s'élèvent à **4 216 092,11 €**, soit une hausse de **4,27 %** par rapport à 2014.

Cette hausse s'explique par :

- Augmentation des charges patronales
- Glissement Vieillesse Technicité (avancement échelon et grade)
- Réforme catégorie C
- Réforme des rythmes scolaires
- Effet noria (dont doublon DGS)
- Mesures individuelles indemnitaires (heures supplémentaires élections...)

Monsieur MILOR indique que cette hausse est à rapprocher des remboursements maladie qui s'imputent sur un autre chapitre (atténuation de charges, en recettes de fonctionnement), à hauteur de 104 000 € : si on globalise charges de personnel et atténuation de charges, la hausse réelle des frais de personnel n'est plus que de 2,7 %.

Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante

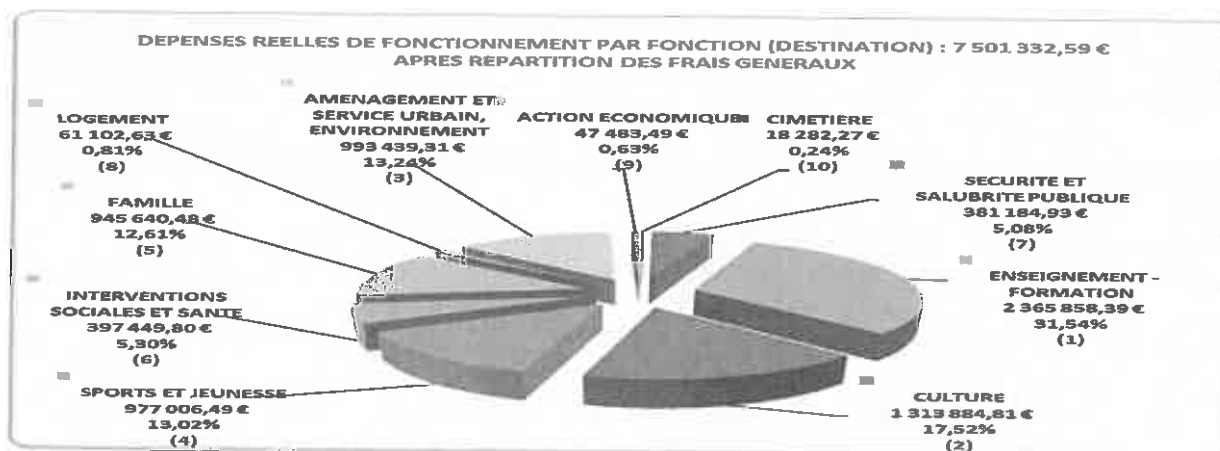


Principales dépenses

65 - autres charges de gestion		2 0 1 2	2 0 1 3	2 0 1 4	2 0 1 5	évol 15/14
Contribution GESTION DES EAUX	6554	877	-	478	478	0,00%
Contribution SICALA et BASSIN DU LOIRET	6554	3 649	3 648	3 814	3 990	4,61%
Contribution SIBAF	6554	62 190	76 079	59 642	69 858	17,13%
Contributions enfants scolarisés extérieurs	6558	29 659	27 684	30 407	38 698	27,27%
Total contributions		96 375	107 411	94 341	113 024	19,80%

65 - autres charges de gestion		2 012	2 013	2 014	2 015	évol 15/14
Subvention CCAS	657362	99 650	130 500	130 000	130 000	0,00%
Subvention au Département	65733	7 468	7 418	7 370	7 330	-0,54%
Subventions aux associations :						
Subventions diverses	fonction 025+04	27 360	37 604	35 830	38 580	7,68%
Subventions sociales	fonction 5	1 355	1 475	1 365	1 565	14,65%
Subventions famille	fonction 6	10 460	8 560	9 760	6 160	-36,89%
Subventions scolaires	fonction 2	2 216	2 335	1 945	2 214	13,83%
Subventions culturelles	fonction 3	12 890	17 480	11 333	12 930	14,09%
Subventions sportives	fonction 4	109 148	111 850	116 800	109 800	-5,99%
Total subvention de fonctionnement aux associations		163 429	179 304	177 033	171 249	-3,27%
Total subventions		270 547	317 222	314 403	308 579	-1,85%
Indemnités, frais de mission, cotisations de retraite et formation des élus		114 134	114 731	113 545	116 734	2,81%

Dépenses réelles de fonctionnement par fonction



4- SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES

Total des recettes d'investissement = **3 722 877,85 €**

Recettes réelles d'investissement = **2 958 155,47 €**

Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise 1 542 320,39 € en 2015, il comprend :

856 688,41 € d'affectation partielle en investissement du résultat de fonctionnement 2014 (puisement dans le fonds de roulement).

619 888 € au titre du fonds de compensation de la TVA perçu sur les investissements réalisés en N-2, c'est-à-dire en 2013. L'an passé le FCTVA perçu était de 502 632 €.

65 743,98 € au titre de la taxe d'aménagement.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Ce chapitre totalise 224 100,44 € sur les 293 657 € prévus au budget. Mais les restes à réaliser sur l'année 2016 s'élèvent à 62 041 €. Le montant des recettes notifiées en 2015 s'élève donc à 286 141,44€.

4- SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Total des dépenses d'investissement = **3 344 973,97 €**

Dépenses réelles d'investissement = **3 285 158,33 €**

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Hors emprunt et dettes, elles s'élèvent à **2 010 158.33 €**.

Les principaux investissements de l'année 2015, sont :

- **Les travaux à l'école primaire Demay Vignier** (compte 21312): **98 647.24 €** (travaux sanitaires, alarme incendie et travaux ventilation chaufferie).

- **Autres bâtiments publics** (compte 21318) pour **221 147.75€** (dont 89 699.60 € pour le 154 rue des Varennes, 18 850.80 € pour local Police pour des travaux d'étanchéité et 90 525.60 € pour les Crocettes, 1^{er} étage).

- **Immeuble de rapport** (compte 2132) : **23 406.19 €** (dont 15 605.90 € de plomberie et d'électricité pour le logement 154 rue des varennes et 7 800.29 € pour remplacement skydomes pour le bureau de Poste).

- **Réseaux de voirie** (compte 2151) : **24 374.91 €** (dont 10 643.14 € pour les travaux du mur du parking Adèle L. Chenault).

- **Installations de voirie** (compte 2152) : **29 144.56 €** pour du mobilier urbain, des barrières et des panneaux de signalisation.

- **Autres réseaux** (compte 21538) : **68 849.35 €** pour les travaux d'éclairage public.

- **Matériel roulant** (compte 21571) : **35 263.20 €** pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse.

- **Acquisitions matériel informatique** : **18 929.76 €**.

- **Acquisitions de mobilier** : **15 609.62 €**.

- **Acquisitions autres immobilisations corporelles** : **146 459.41 €**.

- **Agencements et aménagements de terrains** (compte 2312) : **27 046.87 €** pour les travaux de démolition et aménagement paysager de la maison 2 rue du Général de Gaulle.

- **Constructions** (compte 2313) : **96 519.67 €** dont :

- 36 207.60 € pour la pose d'un toilette public avec accès handicapés à coté de la salle polyvalente.
- 59 928.07 € pour le gymnase R. Travers (aménagement de l'étage : création de deux salles et travaux sanitaires).

- **Installations, matériel et outillage techniques** (compte 2315): **1 077 684.25 €** dont :

- 145 246.64 € pour travaux de génie civil.
- 452 010,85 € pour les travaux voirie : parking Ile de Corse, parking rue Adèle L. Chenault, réaménagement parking route de St Cyr, création plateforme terrain Ile de Corse (96 830.40 €) et création d'un bassin d'infiltration rue Ile de Corse (36 772.56 €).

- **Installations, matériel et outillage technique** dont :

210 115,68 € pour la rue des Anguignis.

- 87 701.50 € pour la création d'un plateau surélevé rue du ballon/rue des Varennes.
- 132 673.50 € pour les travaux d'aménagement voirie sentier du Moulin.
- 29 269.92 € pour les travaux d'éclairage public liés à la construction des logements rue de Rosette.

Les restes à réaliser sur l'année 2016 s'élèvent à **1 098 136,89 €**.

Les principaux reports sont :

- Salle Montission : 190 314,58 €
- Travaux rue des Anguignis : 222 000 €
- Les Crocettes 1^{er} étage : 138 813,52 €
- Arboretum : 209 363,39 €
- Travaux aménagement 2 rue du Général de Gaulle : 109 621,11 €

L'ETAT DE LA DETTE ET LES EMPRUNTS GARANTIS

L'ETAT DE LA DETTE

Le capital restant dû de l'emprunt contracté en 2008 est au 31/12/2015 de 1 105 000 € soit 132 € par habitant.

A noter que l'encours sur l'épargne brute s'élève à 1,10 an, c'est-à-dire que la commune pourrait rembourser son stock de dette en 1,10 an si elle y consacrait toute son épargne.

LES EMPRUNTS GARANTIS

Au 31 décembre 2015, la collectivité avait accordé sa garantie au titre de 47 contrats de prêt. Le capital restant dû garanti total s'élève à 10 532 166 €.

L'Annuité garantie au cours de l'exercice 2015 s'élève à 451 350 € ; 178 706 € au titre des intérêts et 272 644 € au titre du capital.

EPARGNE NETTE : 923 330 €

-----*fin de la présentation du compte administratif 2015 de la Commune*-----

Monsieur MILOR tient à remercier le service finance pour le travail réalisé et notamment Amélie MENANT.

Monsieur MILOR demande à l'Assemblée si elle a des remarques ou des questions à formuler sur le compte administratif.

Madame GRIVOTET estime que le compte administratif est un document important car il récapitule les sommes qui ont été dépensées et les sommes reçues.

Elle souligne que lors de l'élaboration du budget on essaye de tenir compte de la note de cadrage (baisse des dépenses de fonctionnement), or quand on regarde le compte administratif on voit que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4,86 % et les recettes de fonctionnement ont augmenté de 4,28 %. Ce qui intéressant de voir c'est qu'on est loin de la note de cadrage qui prévoyait une baisse de 1,75 % de ces dépenses de fonctionnement voir 3 % si on enlève les charges de personnel.

Elle constate que le résultat de fonctionnement a diminué de 3,77 % par rapport à 2014 et que le résultat d'investissement a baissé de 50 % si on ne prend pas en compte les excédents reportés et si on prend en compte juste les opérations réalisées sur 2015.

Les résultats sont donc en baisse et on sait que les recettes d'investissement prévisibles sont limitées dans la mesure où la commune n'a plus grand-chose à vendre et les dotations sont en baisse.

Ce qui est également remarquable c'est l'importance des reports d'investissement : 1 100 000 €, ce qui signifie qu'on n'a pas été réaliste dans la réalisation des investissements, qu'il y a un manque de programmation de ces investissements dans le temps et qu'il est indispensable de prévoir les travaux au moins sur quelques années sur la commune.

Elle estime que s'il y a des reports c'est qu'on a mal géré l'étalement des travaux dans le temps ou qu'on a été trop ambitieux par rapport aux travaux prévus dans l'année.

En ce qui concerne les réalisations, on peut se réjouir du dépassement du taux de réalisation dans les recettes de fonctionnement. Le principe de prudence est respecté.

Par contre les taux de réalisations des dépenses de fonctionnement sont dans beaucoup de chapitres supérieurs à 100 % surtout dans les charges à caractère général. Les charges à caractère général viennent plomber le budget de fonctionnement notamment dans certains domaines et (entretien des bâtiments : hausse de 23 %). Il y a encore certains domaines où on ne respecte pas la note de cadrage. Il y a eu un effort de fait dans certains chapitres mais pas partout.

Elle note que les charges de personnel ont augmenté de 4,27 %. Elle est sceptique sur les causes annoncées (augmentation des charges patronales, heures supplémentaires...). Il y a eu effectivement la réforme des rythmes scolaires et donc le recrutement de 12 adjoints d'animation ce qui a coûté. Elle se demande si on a chiffré l'impact de cette réforme sur les charges de personnel.

Concernant la mutualisation, elle se demande ce qui a changé pour les communes car l'Agglo a récupéré des compétences et s'il y a eu un impact sur les charges de personnel.

Elle se demande où est le bénéfice de cette mutualisation.

Concernant les subventions, certaines subventions à caractère social vont rentrer dans les prérogatives du CCAS donc il n'y aura plus de visibilité au niveau des répartitions des subventions. Elle estime que les subventions ne doivent pas être confidentielles, elles doivent être publiques.

Dans le détail des tableaux, elle est étonnée de voir que sur certaines lignes il n'y a rien dans la colonne budgétée et par contre il y a du réalisé.

Monsieur MILOR souligne qu'il s'agit de problème de répartition.

Monsieur MILOR indique que les reports sont du même ordre depuis longtemps, donc s'ils sont mal gérés, cela ne date pas d'aujourd'hui !

Monsieur MILOR est d'accord sur le fait que la mutualisation avance très très doucement.

Au sujet de la mutualisation, Monsieur CORJON indique que cela concerne, à ce jour, surtout des groupements de commande et l'instruction du droit des sols. Concernant le passage en Communauté Urbaine, des groupes de travail sur les transferts de compétences sont en place actuellement à l'Agglo et ils vont définir quelles compétences seront transférées.

Au sujet des TAP, Madame MAZE-ALIBERT demande si on a touché le fonds d'amorçage. Monsieur MILOR lui répond que oui.

Madame LHOMME demande si les salaires ont été mutualisés. Effectivement le centre de gestion a repris la gestion des payes mais sans transfert de personnel.

Après la présentation du compte administratif, il est procédé au vote sous la présidence de Madame BONNAIRE et en l'absence de Monsieur BOIS, Maire, ayant quitté la salle du Conseil, conformément à la réglementation :

DELIBERATION n°2016-05-044

Rapporteur : Monsieur MILOR

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE – ADOPTION

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Jean-Noël MILOR, Adjoint délégué aux Finances,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,

VU le compte administratif de l'exercice 2015 de la Commune établi par l'ordonnateur et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VU le compte de gestion de l'année 2015 dressé par le comptable : Monsieur DEMARTY,

CONSIDERANT que Monsieur Christian BOIS, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme BONNAIRE pour le vote du compte administratif 2015,

Après en avoir délibéré,

- 1) **Approuve** le compte administratif 2015 de la Commune, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Libellée	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		65 131,90 €		2 267 060,70 €		2 332 192,60 €
Résultats affectés		856 688,41 €			0,00 €	856 688,41 €
Opérations de l'exercice	3 344 973,97 €	2 801 057,54 €	8 193 896,61 €	8 737 301,13 €	11 538 870,58 €	11 538 358,67 €
TOTAUX	3 344 973,97 €	3 722 877,85 €	8 193 896,61 €	11 004 361,83 €	11 538 870,58 €	14 727 239,68 €
Résultats de clôture		377 903,88 €		2 810 465,22 €		3 188 369,10 €
Restes à réaliser	1 098 136,89 €	62 041,00 €	0,00 €	0,00 €	1 098 136,89 €	62 041,00 €
TOTAUX CUMULES	4 443 110,86 €	3 784 918,85 €	8 193 896,61 €	11 004 361,83 €	12 637 007,47 €	14 789 280,68 €
RESULTATS DEFINITIFS	658 192,01 €			2 810 465,22 €		2 152 273,21 €

2) **Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 31 mai 2016 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser

4) **vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

RESULTATS DU VOTE :

* Nombre de membres en exercice	=	29
* Nombre de membres présents	=	22
* Nombre de suffrages exprimés	=	28 (7 procurations)
* POUR	=	26
* CONTRE	=	0
* Abstentions	=	2

DELIBERATION n°2016-05-045

Rapporteur : Monsieur MILOR

BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE 2015

Le Conseil Municipal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2016 relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015,

CONSIDERANT le besoin d'affecter le montant de 2 810 465.22 euros correspondant au résultat définitif de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015 (excédent de la section fonctionnement de l'exercice 2015 = 543 404.52 euros, auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement reporté 2014 = 2 267 060.70 euros) apparaissant au compte administratif 2015 de la Commune,

CONSIDERANT que les résultats repris par anticipation conformément à la délibération susvisée correspondent aux résultats définitifs constatés,

CONSIDERANT le besoin de financement de la section d'investissement,

SUR PROPOSITION de la Commission des Finances,

DECIDE :

- **d'affecter de la manière suivante le résultat de fonctionnement définitif de clôture excédentaire de 2 810 465.22 euros figurant au compte administratif 2015 de la Commune :**
 - **658 192.01 euros** destinés au financement de l'investissement, notés en recettes d'investissement à l'article 1068 « Réserves - Excédents de fonctionnement capitalisés » au budget primitif 2016.
 - **Le surplus, soit 2 152 273.21 euros** destinés au financement des charges de fonctionnement inscrit en recettes de fonctionnement à la ligne budgétaire codifiée 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget primitif 2016.

Adopté à l'unanimité

COMPTE DE GESTION 2015 CONCERNANT LE SERVICE DE L'EAU

Monsieur MILOR propose ensuite d'approuver le compte de gestion 2015 du service de l'eau, établi par le Receveur municipal Monsieur DEMARTY. Ce compte de gestion fait état de résultats concordants avec ceux de la comptabilité 2015 de la Commune. La délibération suivante est alors adoptée :

DELIBERATION n°2016-05-046

Rapporteur : Monsieur MILOR

COMPTE DE GESTION 2015 CONCERNANT LE SERVICE DE L'EAU – APPROBATION

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

APRES s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal : Monsieur DEMARTY, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRES s'être assuré que Monsieur DEMARTY, Receveur municipal, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que Monsieur DEMARTY, Receveur municipal, s'est correctement acquitté de sa gestion,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur municipal désigné ci-dessus, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ET APPROUVE LEDIT COMPTE DE GESTION.

Adopté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU 2015

Monsieur MILOR présente ensuite le compte administratif 2015 du service de l'eau.

Le dossier complet a été adressé aux membres du Conseil Municipal. Il apporte tous les commentaires nécessaires au vu des documents projetés.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2015

EXPLOITATION		2015
Recettes d'exploitation réalisées		398 934,93
Dépenses d'exploitation réalisées		352 968,18
Résultat d'exploitation de l'exercice (excédent)		45 966,75
Excédent d'exploitation reporté à la clôture de N-1 (002)		697 912,20
Résultat global d'exploitation à la clôture de N		743 878,95

INVESTISSEMENT		2015
Recettes d'investissement réalisées		99 877,39
<i>résultat de fonctionnement affecté à l'investissement (compte 1068)</i>		<i>64 351,63</i>
<i>dont recettes de l'exercice</i>		<i>35 525,76</i>
Dépenses d'investissement réalisées		99 251,12
Résultat d'investissement de l'exercice (excédent)		626,27
Déficit d'investissement reporté à la clôture N-1 (001)		
Excédent d'investissement reporté à la clôture N-1 (001)		21 822,29
Résultat global d'investissement à la clôture de N		22 448,56

RESULTAT FINAL DE CLOTURE (exploitation + investissement)	766 327,51
--	-------------------

REPORTS (RESTES A REALISER) - RECETTES	0,00
REPORTS (RESTES A REALISER) - DEPENSES	329 980,15
Déficit sur report	-329 980,15
RESULTAT FINAL NET	436 347,36

Les recettes d'exploitation

Budget		05 - BUDGET DE L'EAU DE SAINT JEAN LE BLANC				Explications
Exercice		2014		2015		
Chapitre		Total budgété	Montant mandaté	Total budgété	Montant mandaté	
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	418 082,00	415 057,70	410 000,00	398 500,93	Produit de la surtaxe eau
	RECETTES REELLES	418 082,00	415 057,70	410 000,00	398 500,93	
042	OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	434,00	434,00	434,00	434,00	Amortissement subvention
	OPERATIONS D'ORDRE	434,00	434,00	434,00	434,00	
002	EXCEDENTS OU DEFICITS REPORTES FONCTIONNEMENT	699 395,07	699 395,07	697 912,20	697 912,20	
TOTAL		1 117 911,07	1 114 886,77	1 108 346,20	1 096 847,13	

Les dépenses d'exploitation

Budget du service de l'eau - St Jean le Blanc						
Exercice	Chapitre	2014		2015		Evolution 2015/2014
		Total budgété	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	681 800,00	320 994,69	657 800,00	315 442,42	-1,73%
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	0,00	5 000,00	0,00	
022	DEPENSES IMPREVUES	26 481,07	0,00	38 119,20	0,00	
	DEPENSES REELLES	714 281,07	322 994,69	704 919,20	317 442,42	-1,72%
042	OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	29 630,00	29 628,25	36 427,00	35 525,78	19,91%
	DEPENSES D'ORDRE	29 630,00	29 628,25	36 427,00	35 525,78	19,91%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	374 000,00	0,00	367 000,00	0,00	
	TOTAL	1 117 911,07	352 622,94	1 108 346,20	352 968,18	0,10%

Les recettes d'investissement

Budget du service de l'eau de St Jean le Blanc							
Exercice	Chapitre	Nature	2014		2015		Evolu*2015 /2014
			Total budgété	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé	
10		DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
	1068	-AUTRES RESERVES	19 256,47	19 256,47	64 351,63	64 351,63	
		RECETTES REELLES	19 256,47	19 256,47	64 351,63	64 351,63	234,18%
040		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION					
	28156	- MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION	29 630,00	29 628,25	36 427,00	35 525,78	
		RECETTES D'ORDRE	29 630,00	29 628,25	36 427,00	35 525,78	19,91%
021		VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION					
	021	- VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	374 000,00	0,00	367 000,00	0,00	
001							
	001	- EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVESTISSEMENT	0,00	0,00	21 822,29	21 822,29	
		TOTAL	422 886,47	48 884,72	489 600,92	121 699,68	148,95%

Les dépenses d'investissement

Budget du service de l'eau - St Jean le Blanc							
Exercice	Chapitre	Nature	2014		2015		Evolution 2015/2014
			Total budgété	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé	
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	2156	- MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION	0,00	0,00	10 000,00	0,00	
	Total : 21		0,00	0,00	10 000,00	0,00	
23		IMMOBILISATIONS EN COURS					
	2315	- INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	385 761,08	17 467,04	451 173,92	98 817,12	
	Total : 23		385 761,08	17 467,04	451 173,92	98 817,12	465,73%
020		DEPENSES IMPREVUES					
	020	- DEPENSES IMPREVUES	27 530,00	0,00	27 993,00	0,00	
	Total : 020		27 530,00	0,00	27 993,00	0,00	
		TOTAL OPERATIONS REELLES	413 291,08	17 467,04	489 166,92	98 817,12	465,73%
040		OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS					
	138118	- AUTRES	434,00	434,00	434,00	434,00	
	Total : 040		434,00	434,00	434,00	434,00	0,00%
		TOTAL DEPENSES D'ORDRE	434,00	434,00	434,00	434,00	0,00%
001							
	001	- EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVESTISSEMENT	9 161,39	9 161,39	0,00	0,00	
		TOTAL	422 886,47	27 062,43	489 600,92	99 251,12	266,75%

Après la présentation du compte administratif du service de l'eau, il est procédé au vote sous la présidence de Madame BONNAIRE et en l'absence de Monsieur BOIS, Maire, ayant quitté la salle du Conseil, conformément à la réglementation.

DELIBERATION n°2016-05-047

Rapporteur : Monsieur MILOR

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SERVICE DE L'EAU – ADOPTION

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. MILOR, Adjoint délégué aux Finances,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,

VU le compte administratif de l'exercice 2015 du Service de l'Eau établi par l'ordonnateur et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VU le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable : Monsieur DEMARTY,

CONSIDERANT que Monsieur Christian BOIS, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme BONNAIRE pour le vote du compte administratif 2015,

Après en avoir délibéré,

1) **Approuve** le compte administratif 2015 du Service de l'Eau, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Libellée	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		21 822,29 €		697 912,20 €		719 734,49 €
Résultats affectés	0,00 €	64 351,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 351,63 €
Opérations de l'exercice	99 251,12 €	35 525,76 €	352 968,18 €	398 934,93 €	452 219,30 €	434 460,69 €
TOTAUX	99 251,12 €	121 699,68 €	352 968,18 €	1 096 847,13 €	452 219,30 €	1 218 546,81 €
Résultats de clôture		22 448,56 €		743 878,95 €		766 327,51 €
Restes à réaliser	329 980,15 €		0,00 €	0,00 €	329 980,15 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	429 231,27 €	121 699,68 €	352 968,18 €	1 096 847,13 €	782 199,45 €	1 218 546,81 €
RESULTATS DEFINITIFS	307 531,59 €			743 878,95 €		436 347,36 €

2) **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 31 mai 2016 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultats du vote : Membres en exercice : 29
Membres présents : 22
Suffrages exprimés : 28 (7 procurations)
POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2

DELIBERATION n°2016-05-048

Rapporteur : Monsieur MILOR

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE CLOTURE 2015

Le Conseil Municipal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2016 relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015,

CONSIDERANT le besoin d'affecter le montant de 743 878.95 euros correspondant au résultat définitif de la section d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2015 (excédent de la section d'exploitation de l'exercice 2015 = 45 966.75 euros, auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement reporté 2014 = 697 912.20 euros) apparaissant au compte administratif 2015 du service de l'Eau,

CONSIDERANT que les résultats repris par anticipation conformément à la délibération susvisée correspondent aux résultats définitifs constatés,

CONSIDERANT le besoin de financement de la section d'investissement,

SUR PROPOSITION de la Commission des Finances,

DECIDE :

- d'affecter de la manière suivante le résultat d'exploitation définitif de clôture excédentaire de 743 878.95 euros figurant au compte administratif 2015 du service de l'Eau:

- **307 531.59 euros** destinés au financement de l'investissement, notés en recettes d'investissement à l'article 1068 « Réserves - Excédents de fonctionnement capitalisés » au budget primitif 2016 du service de l'Eau.
- **Le surplus, soit 436 347.36 euros** destinés au financement des charges de fonctionnement inscrit en recettes de fonctionnement à la ligne budgétaire codifiée 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget primitif 2016 du service de l'Eau.

Résultats du vote : Membres en exercice : 29
Membres présents : 22
Suffrages exprimés : 29 (7 procurations)
POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2

DELIBERATION n°2016-05-049

Rapporteur : Monsieur MILOR

BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU les articles L 2312-1 à L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption du budget,

VU la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2016 ayant adopté le budget primitif 2016 de la Commune,

SUR PROPOSITION de la Commissions des Finances en date du 17 mai 2016,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES		OPERATIONS REELLES	
011 Charges à caractère général	20 000,00 €		
615221 Entretien et réparations sur bâtiments publics	20 000,00 €		
Travaux bibliothèque	15 000,00 €		
Travaux peinture MPE	5 000,00 €		
022 Dépenses imprévues	20 000,00 €		
sous-total	- €	sous-total	- €
OPERATIONS D'ORDRE		OPERATIONS D'ORDRE	
sous-total	- €	sous-total	- €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	- €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES		OPERATIONS REELLES	
020 Dépenses imprévues	129 000,00 €		
21 Immobilisations corporelles	102 000,00 €		
21318 Autres bâtiments publics	47 000,00 €		
Travaux réaménagement RDC Les Crocettes	29 000,00 €		
Création escalier extérieur 1er étage logement Les Crocettes	18 000,00 €		
2151 Réseaux de voirie	50 000,00 €		
Aménagement du parking Les Crocettes	50 000,00 €		
21538 Autres réseaux	5 000,00 €		
Eclairage parking Les Crocettes	5 000,00 €		
23 Immobilisations en cours	27 000,00 €		
2312 Agencements et aménagement de terrains	9 000,00 €		
Réfection du pignon de la maison Cheref	9 000,00 €		
2315 Installations, matériel et outillage techniques	18 000,00 €		
Clôture terrain Ile de Corse	18 000,00 €		
sous-total	- €	sous-total	- €
OPERATIONS D'ORDRE		OPERATIONS D'ORDRE	
sous-total	- €	sous-total	- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	- €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	- €

DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget communal 2016, telle qu'elle est présentée ci-dessus, et telle qu'elle figure, annexée à la présente délibération, au vu des résultats suivants issus du vote :

Résultats du vote : Membres en exercice : 29
Membres présents : 22
Suffrages exprimés : 29 (7 procurations)
POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2

DELIBERATION n°2016-05-050

Rapporteur : Monsieur MILOR

BILAN DE LA FORMATION DES ELUS LOCAUX REALISEE EN 2015

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 2002-276 du 22 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU les articles L. 2123-12 à L. 2123-14 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la formation des élus locaux,

VU la délibération du 14 avril 2014 relative à l'exercice du droit à la formation des élus locaux,

CONSIDERANT qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus réalisées doit être annexé au compte administratif de la Commune, et doit servir de base à la tenue d'un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal,

VU le tableau suivant dressant le bilan des actions de formation 2015 :

ORGANISME DE FORMATION	THEME	DATE	NOMBRE DE PARTICIPANTS	COUT
Association des Maires du Loiret	La conduite de réunion	19 et 20/01	1	384
Association des Maires du Loiret	Prospective financière communale	12/02	2	384
Association des Maires du Loiret	L'élu délégué	19/05	1	192

Association des Maires du Loiret	Préparer et animer une commission communale des impôts directs	11/06	1	105
Association des Maires du Loiret	Le Maire employeur	29/09	1	107
Association des Maires du Loiret	La gestion du temps et des priorités	12 et 13/10	2	768
Association des Maires du Loiret	Le transfert des charges et la CLECT	14/12	1	192
			TOTAL :	2 132

CONSIDERANT l'utilité des formations destinées aux élus locaux, le besoin de poursuivre les actions de formation dans les années à venir, et la nécessité d'inscrire les crédits adéquats dans les futurs budgets communaux,

APRES DISCUSSION,

PREND ACTE :

- de la tenue du débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal

APPROUVE :

- le bilan des formations effectuées en 2015 tel qu'il figure dans la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2016-05-051

Rapporteur : Monsieur MILOR

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2015

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées sur le territoire d'une Commune de plus de 2 000 habitants doit donner lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal, et que ce bilan être annexé au compte administratif de la Commune,

DECIDE :

de présenter, comme il suit, le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la Commune en 2015 sur le territoire communal :

BILAN DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2015

REFERENCES DE L'ACTE DE VENTE	DESIGNATION DES VENDEURS	ADRESSE, REFERENCES CADASTRALES ET SURFACE DES IMMEUBLES	DEPENSE REGLEE
-----	-----	-----	-----

BILAN DES CESSIONS IMMOBILIERES 2015

REFERENCES DE L'ACTE DE VENTE	DESIGNATION DES ACQUEREURS	ADRESSE, REFERENCES CADASTRALES ET SURFACE DES IMMEUBLES	RECETTE ENCAISSEE
Acte du 14/12/2015	Madame Claire DAFY et Monsieur Jean-Pierre POUSSINEAU	9 rue Adèle Lanson Chenault à Saint Jean le Blanc BE n°497 (208 m2)	165 000 €

Adopté à l'unanimité

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES DU 23 MAI 2016

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 27 mai 2016)

Mme HOUIS présente le compte rendu de la Commission dont l'ordre du jour était :

- bilan d'étape sur la gestion du centre de loisirs avec le prestataire Léo Lagrange
- évolutions pour la rentrée 2016-2017

Dans le document joint au compte rendu de la commission, il était notamment relaté :

- 1- la fréquentation pour le mercredi, les vacances d'hiver et de printemps,
- 2- la répartition géographique des enfants
- 3- la répartition par coefficient familial (en majorité supérieur à 710)
- 4- l'équipe encadrante (pas de changement par rapport à l'ancien prestataire)
- 5- les orientations pédagogiques
- 6- la journée type (maternelle et élémentaire)

- 7- les différentes thématiques abordées le mercredi et pendant les vacances
- 8- les sorties
- 9- un questionnaire de satisfaction
- 10- l'organisation administrative, matérielle et budgétaire (inscription et facturation)

Concernant les ajustements pour la rentrée scolaire, Madame HOUIS informe de la suppression du quart d'heure de sortie échelonnée de 16h15 à 16h30, pour les écoles maternelles, afin de renforcer la sécurité juridique et physique de remise des enfants aux familles, à compter de septembre 2016.

Par contre ce quart d'heure de sortie échelonné de 16h15 à 16h30 sera conservé pour les écoles élémentaires, dans les mêmes conditions qu'actuellement afin de faciliter la vie des familles composées de plusieurs enfants scolarisés sur plusieurs sites scolaires.

Mme HOUIS propose aussi d'ouvrir les TAP à tous les enfants qui le souhaitent, y compris pour les externes, qui pourront participer au TAP sur le créneau horaire 13h-13h45.

-----Fin du compte rendu-----

Madame LHOMME demande des précisions sur la suppression de ce quart d'heure. Madame HOUIS lui répond que les enseignants ne peuvent plus assumer ce quart d'heure de sortie échelonnée et que la sortie se fera à 16h15 dès la rentrée scolaire pour les maternelles. Ce quart d'heure est maintenu pour les élémentaires afin de faciliter la vie des familles ayant plusieurs enfants.

Madame GRIVOTET demande des précisions sur les effectifs de la rentrée scolaire ; elle souhaiterait savoir si les parents choisissent eux-mêmes les écoles. Madame HOUIS lui répond qu'il y a des critères géographiques. L'enfant est inscrit dans une école en fonction de son adresse.

DELIBERATION n°2016-05-052

Rapporteur : Madame HOUIS

AJUSTEMENTS LIES A LA RENTREE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal,

VU les travaux du Comité de Pilotage des TAP, en date du 12 mai 2016,

SUR PROPOSITION de la Commission scolaire du 23 mai 2016,

DECIDE :

- De mettre fin au quart d'heure de sortie échelonnée de 16h15 à 16h30, dans les écoles maternelles de Saint Jean le Blanc, à compter de septembre 2016, afin de renforcer la sécurité juridique et physique de remise des enfants aux familles,
- De maintenir le quart d'heure de sortie échelonnée de 16h15 à 16h30, dans les écoles élémentaires de Saint-Jean le Blanc afin de faciliter la vie des familles composées de plusieurs enfants scolarisés sur plusieurs sites scolaires,

- D'ouvrir les animations TAP à tous les enfants qui le souhaitent, y compris les externes, qui auront accès au dernier créneau de TAP, de 13h à 13h45, sur chacune des écoles. Cette seule prestation de TAP reste gratuite, y compris pour les externes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à adapter les règlements et autre PEDT, afin d'y intégrer chacune de ces adaptations qui entrent en vigueur à la rentrée de septembre 2016.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2016-05-053

Rapporteur : Madame MARSY

REGLEMENT DES ECOLES MUNICIPALES D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place un règlement unique pour l'école municipale de musique, l'école municipale de danse et l'école municipale d'arts plastiques,

VU l'avis unanime de la commission sports du 22 décembre 2015,

VU l'avis unanime de la commission des affaires culturelles du 10 février 2016 et du 30 mars 2016,

VU le règlement annexé à la présente délibération,

DECIDE :

- **D'approuver** le règlement des écoles municipales d'enseignements artistiques.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2016-05-054

Rapporteur : Monsieur MILOR

FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) ET FONDS UNIFIE LOGEMENT (FUL) – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT

Le Conseil Municipal,

VU la demande du Conseil Départemental du Loiret invitant la Commune à se prononcer sur sa participation éventuelle en 2016 au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et du Fonds

Unifié Logement (FUL), lequel regroupe le Fonds de Solidarité Logement (FSL) et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques depuis janvier 2005,

CONSIDERANT que le Conseil Départemental, en effet, gère ces Fonds et en assure ainsi le financement avec partenariat possible selon les dispositifs, avec les autres collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale, les caisses d'allocations familiales, les caisses de mutualité sociale agricole, les bailleurs publics ou privés et les collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction,

CONSIDERANT les bases de cotisations retenues par le Département pour 2016 :

- F.A.J : 0,11 euro par habitant,
- F.U.L : 0,77 euro par habitant (dont 70 % pour le FSL et 30 % pour les autres dispositifs).

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire,

DÉCIDE :

- **de participer** pour l'année 2016 au financement des Fonds gérés par le Conseil Départemental du Loiret, dans les conditions suivantes :

1/ **FONDS D'AIDE AUX JEUNES (F.A.J)** : 916,19 euros

* 0,11 euro par 8 329 habitants = 916,19 euros

2/ **FONDS UNIFIE LOGEMENT (F.U.L)** : 6 413,33 euros

* 0,77 euro par 8 329 habitants = 6 413,33 euros (dont 70 % pour le F.S.L et 30 % pour les autres dispositifs),

- **les crédits nécessaires** aux participations à verser au Département figurant au budget communal 2016, à l'article 65733

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2016-05-055

Rapporteur : Monsieur SILBERBERG

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DU LOIRET – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'enquête publique, les services de l'Etat (DDT) ont fait remarquer que les statuts du Syndicat étaient obsolètes, et incompatibles avec la Déclaration d'Intérêt Général,

CONSIDERANT que pour entreprendre sur l'ensemble de son territoire, l'étude, l'exploitation et l'exécution de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général, le Syndicat doit transcrire dans ses statuts les compétences définies à l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que les nouveaux statuts du Syndicat, validés par la Direction Départementale des Territoires, doivent être également validés par une délibération de chaque commune membre du Syndicat,

DECIDE :

- **d'approuver** les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret tels qu'ils figurent annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2016-05-056

Rapporteur : Monsieur BOIS

RESTAURANT SCOLAIRE – AUTORISATION DU DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le besoin de procéder à des travaux de construction du nouveau restaurant scolaire Maurice Genevoix,

CONSIDERANT qu'il convient de déposer la demande de permis de construire nécessaire pour la réalisation des travaux concernés,

DECIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer pour le compte de la Commune le dossier de demande de permis de construire relatif aux travaux indiqués ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Monsieur BOIS indique que chaque année le Conseil Départemental vote une enveloppe cantonale pour l'aide à la voirie communale. Cette subvention était attribuée en fonction du kilomètre. L'année dernière le canton a changé ainsi que le mode de distribution de la subvention.

Pour le canton de Saint-Jean-le-Blanc une aide à la voirie est accordée à hauteur de 34 457 €, pour les produits des amendes de police l'aide s'élève à 30 963 € pour le canton et l'aide pour la redevance des mines sur le pétrole à 4 155 €.

Le nouveau canton étant constitué de 9 communes, il a été décidé de faire bénéficier 3 communes par an pendant 3 ans. L'année dernière ce sont les communes de Sandillon, Sigloy et Vannes-sur-Cosson qui se sont partagées la subvention pour les produits des amendes de police et la redevance des mines sur le pétrole ; cette année se sera le tour des communes de Férolles, Ouvrouer les Champs et Tigy et l'année prochaine : Saint-Jean-le-Blanc, Vienne-en-Val et Saint-Denis-en-Val.

Pour pouvoir bénéficier d'une part de la subvention affectée à la voirie communale et intercommunale, il faut avoir un projet. Et pour la Commune, le projet est l'aménagement de places de stationnement pour le parking aux Crocettes.

DELIBERATION n°2016-05-057

Rapporteur : Monsieur BOIS

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que chaque année l'assemblée départementale vote une enveloppe cantonale comprenant l'aide départementale à la voirie communale,

CONSIDERANT que, suite à la loi NOTRe, l'aide à la voirie communale devient le "Fonds d'Aide à la Voirie Communale" (FAVC), et que la prise en charge s'élève à 30 % dans la limite d'un plafond de 60 000 € par commune,

VU le projet de travaux ci-dessous envisagé :

- Dossier au titre du FAVC : projet de création d'un parc de stationnement, facilitant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, lié à l'ouverture au public du cabinet médical des Crocettes pour un montant HT de 40 000 € HT.

DECIDE :

- **de demander**, au titre du programme départemental « d'aide à la voirie communale », la subvention correspondant aux travaux ci-dessus mentionnés, et de s'engager à réaliser lesdits travaux.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Pascal LANSON demande comment va se répartir la subvention pour la voirie.

Monsieur BOIS indique que les 9 Communes vont se partager 34 457 €. Le projet doit être présenté avant le 30 juin 2016. Il estime que toutes les communes ne vont pas présenter un projet. La prise en charge s'élève à 30 % dans la limite d'un plafond de 60 000 € par commune.

AFFAIRES DIVERSES

- Remerciements pour subvention des associations suivantes :

- ⇒ Club de l'amitié Saint Jean
- ⇒ Foyer socio-éducatif Collège Jacques Prévert
- ⇒ Gymnastique volontaire de Saint-Jean-le-Blanc
- ⇒ RS DIEP
- ⇒ Association L'Espoir
- ⇒ ASSociation d'Entraide pour les Personnes Handicapées (ASSEPH)

- Remerciements de l'association « les amis de Komtoéga » pour l'exposition du 20 au 23 avril à la bibliothèque municipale
- Carte postale de Bretagne des élèves des classes de Monsieur RICO et Mme BLONDEL partis en classe de mer.

Monsieur BOIS informe l'assemblée des dates des prochaines élections :

- Elections présidentielles : 23 avril 2017 et 7 mai 2017
- Elections législatives : 11 juin 2017 et 18 juin 2017

Il souligne le caractère obligatoire pour tous les conseillers de participer à ces élections.

QUESTIONS DIVERSES

Madame GRIVOTET indique que les tranchées sont de plus en plus creusées rue des Varennes et les riverains sont de plus en plus mécontents.

Monsieur CORJON indique que le nécessaire va être fait.

Madame GRIVOTET informe qu'apparemment une circulaire préfectorale a été envoyée aux commerces de vente ou dépôt de pains (notamment PAT A PAIN) stipulant l'obligation de la fermeture de leur commerce une fois par semaine.

Elle demande s'il y a des solutions pour les aider mais Monsieur BOIS estime qu'il n'y a pas grand-chose à faire contre une décision de l'Etat.

Monsieur CORJON pense qu'ils pourront rester ouverts en vendant des produits annexes mais pas du pain.

Monsieur CORJON revient sur le débat du dernier conseil municipal concernant le centre aquatique. Il avait indiqué, lors de cette séance, que le projet mentionnait des subventions d'investissement ce qu'avait démenti Mme GRIVOTET.

Il démontre preuve à l'appui (étude du 30 janvier 2013, page 2) que le financement envisageait bien des subventions d'investissement entre 3 et 5 millions.

Il souligne qu'il a relu tous les comptes rendus du SIBAF depuis 2012 et il n'a jamais été mentionné que les communes s'engageaient à verser 1.5 millions comme l'affirmait Mme GRIVOTET.

Madame GRIVOTET rétorque que ces subventions d'investissement correspondent à la participation des communes. Il a toujours été clair qu'il n'y aurait aucune subvention pour un tel équipement.

Pourtant, Monsieur CORJON souligne que la Commune de Saint-Jean-de-Braye vient d'obtenir des subventions conséquentes du Département et dans le cadre du contrat régional d'AggLO pour sa piscine.

Il réitère qu'aucune des communes du SIBAF ne s'est engagée à mettre un million et demi chacune.

Il aimerait qu'on arrête de mentir aux citoyens et que Madame GRIVOTET arrête de dire que son projet était bouclé et finalisé.

Mme GRIVOTET affirme, qu'à l'époque, les trois communes étaient d'accord.

Mr CORJON lui répond, peut-être, mais il n'y a aucun écrit.

Monsieur SILBERBERG revient sur la circulaire préfectorale demandant aux PAT A PAIN de fermer une journée dans la semaine ; il indique qu'il s'agit de la fédération des Boulangers qui a fait une requête pour préserver leurs salariés, car ils estiment que les PAT A PAIN sont une concurrence déloyale.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h45.



Monsieur Christian BOIS,
Maire